



Mairie de Chaintré

Procès-Verbal Conseil Municipal du 10 décembre 2024 - 19 heures

Convocation du 2024

Présents : Messieurs, Fabrice LAROCLETTE, Christophe PERRATON, Germain DESSERTINE, Jean SIMONNET, Sébastien MAUREL

Mesdames Jacqueline BOURDON, Géraldine GRAS-COMTET, Martine FERRET, Ophélie PAQUET, Hélène VESSOT

Absents excusés : Jean-François COGNARD, Fabienne LOGEROT, Nicole MORAT

Absente : Isabelle BREUL

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 a été transmis à chacun des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire, absent ce jour, a donné délégation à Fabrice Larochette, 1^{er} adjoint, pour le remplacer. Fabrice Larochette prend la présidence et sollicite l'avis du conseil et propose la signature de la feuille d'adoption du procès-verbal et des délibérations : Le compte-rendu du 10 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Sébastien Maurel est désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance en rappelant l'ordre du jour.

- **Convention Viabilité Hivernale échange de voirie Commune Département**

La convention VH, signée en 2021 est arrivée à terme.

Pour rappel, cette convention portait sur l'échange de voirie entre nos deux collectivités, quant aux opérations de déverglacage ou de déneigement, sur la rue de Coëx et la D209 entre les deux carrefours avec cette voie communale du PR 1+829 au 2+57.

Pour maintenir en l'état cet échange, nous devons signer la nouvelle convention valable pour une période de 5 saisons hivernales.

→ Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise la signature de ladite convention

- **Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025**

La commune n'a pas le droit de régler de factures d'investissement avant le vote du prochain budget et pourrait avoir à mandater des factures d'investissement avant ce vote. Il convient donc de prendre une délibération autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 (autorisation valable à hauteur du quart des montants inscrits sur le Budget 2024).

→ Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 à hauteur du quart des montants inscrits au BP2024

- **Assurance des risques statutaires 2026-2029 Centre de Gestion**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire a souscrit, pour le compte des collectivités du département, un contrat d'assurance les garantissant contre certains de leurs risques financiers découlant des règles statutaires (congrés maladie, décès, etc.).

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Le Centre de Gestion lance une nouvelle procédure de consultation conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

La municipalité a l'opportunité de se joindre à cette démarche en autorisant le Centre de Gestion à agir pour notre compte en délibérant au plus tard le 31 janvier 2025

Cette délibération n'engage pas la commune à adhérer au futur contrat d'assurance statutaire.

En revanche, si l'on ne mandate pas le CDG, on ne pourra pas adhérer au contrat groupe ultérieurement.

→ Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Centre de Gestion à agir pour le compte de la commune pour lancer une nouvelle procédure de consultation

• **Adhésion au contrat collectif de prévoyance (maintien de salaire) proposé par le CDG**

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents (maintien de salaire en cas d'arrêt de travail) à effet du 1^{er} janvier 2025, le conseil municipal, par délibération du 7 mars 2024, après avis du CST départemental du 30 janvier 2024 a donné mandat au Centre de gestion de Saône-et-Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1^{er} janvier 2025.

Pour adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune**
- **De souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 ;**
- **De participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de : 50 % (minimum obligatoire)**

• **Décision de reprise des concessions en état d'abandon**

Demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions détaillées ci-dessous dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle dans les conditions prévues par les articles L2223-13 et suivants du CGCT, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon;

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sous-indiquées en état d'abandon.

N/Concess. N°	Emplacement	Durée	Date début	Concessionnaire
67	B006	Perpétuelle	25 février 1917	M. PERRACHON Benoit
20	A010	Perpétuelle	20 avril 1893	M. GAUTHIER Claude
328	A012	Perpétuelle	03 septembre 1989	M. MIOLAND
327	A013	Perpétuelle	03 septembre 1989	M. MONERY
172	A030	Perpétuelle	22 janvier 1953	M. PHILIBERT Antoine
76	A003	Perpétuelle	05 décembre 1919	Mme HAUTRIVE Née FEUVRIER Joséphine
53	B004	Perpétuelle	12 octobre 1913	Mme DOMBE Née CORTOT Jeanne
145	B007	Perpétuelle	15 avril 1945	M. JAMBON Pierre
330	B009	Perpétuelle	03 septembre 1983	M. BLETON
75	B010	Perpétuelle	30 octobre 1919	Mme PERRIER Marie
331	B011	Perpétuelle	03 septembre 1983	M. GUERIN
81	B012	Perpétuelle	15 février 1923	M. PANAY Pierre
88	B014	Perpétuelle	09 mars 1926	M. LUTAUD Jean Marie
84	B015	Perpétuelle	1er février 1926	Mme JUILLARD Vve RAVIER Louise
91	B016	Perpétuelle	16 novembre 1926	Mme BORJON Née LAMAIN Marie Antoinette
****	C039			ROCH Louis (1882-1968)

**** A059
**** A057
**** A062

- **Terrain Savy le Bas**

Notaire : signature de l'avant-contrat en attente, prévue le 25 novembre dernier mais rendez-vous reporté, l'étude de sol obligatoire pour une vente et que doit fournir le vendeur n'était pas disponible.

Rencontre SEMA 29 octobre 2024 : Etude de ce qui peut être réalisable sur le terrain Savy le Bas

Proposition Sema :

Réaliser des habitations à énergie positive haut de gamme dans un clos fermé par digicode, stationnement ombrière.

Le cahier des charges serait réalisé en partenariat avec la commune.

La SEMA serait porteur de projet, achèterait le terrain et s'occuperait de tout (viabilisation, construction, aménagement paysager et vente des maisons).

Le cout de la rédaction et de l'accompagnement pour la réalisation du cahier des charges serait d'environ 5 000€

Géraldine Gras Comtet :

Le 13 novembre dernier : Visite du clos « l'aquarelle » à Mâcon (projet de même type réalisé par SEMA) Cette visite a permis de voir ce qui était déjà réalisé par la SEMA.

L'aquarelle regroupe plusieurs types de maison dans le même style, aucun vis à vis. L'accès au site ne peut se faire qu'avec le digicode.

L'ensemble est arboré et paysagé avec le même type d'essence d'arbres, tout est harmonisé.

Reste à voir le montage financier possible pour la commune, le but étant que notre achat soit couvert par l'opération → A suivre

- **Divers**

Salle des Fresques : de nouvelles tables ont été mise en place, plus légères et dédiées à cet espace.

Travaux routes 2024: réfections des enrobés Chemin du Roy de croix, Route des Galopières, Chemin des Vallées et route des Cadots

Décorations de Noël : le conseil tient à féliciter les agents communaux pour la création des décorations de Noël, création de sapins bois et figurines. Toutes ces décorations sont installées aux entrées de village.

8 décembre : Beaucoup de monde pour le défilé aux flambeaux qui a été accompagné des batucadas et des champs de la chorale des P'tits Cœurs, le traditionnel vin chaud a été servi dans la salle polyvalente compte tenu du temps. La lecture des contes de Noël dans la salle du conseil a été très appréciée.

13 décembre : Gospel à l'église à 20 heures

14 décembre : repas des aînés. 48 convives sont attendus, repas servi par Traiteur du Val de Saône avec animation musicale, la décoration de la salle est réalisée par Sényrèves.

19 décembre : pot de fin d'année, sont conviés les agents, les Présidents d'associations, les institutrices, la responsable de la bibliothèque et le conseil.

Bulletin municipal : Le Bon à Tirer devrait arriver ce vendredi, la commission devra le valider pour le 18 décembre au plus tard si l'on veut l'avoir avant Noël.

Théâtre Mâcon : Jacqueline Bourdon

Théâtre petite enfance : le théâtre de Mâcon s'exporte dans les villages, cette année proposition d'implication des bibliothèques la semaine petite enfance en mars 2025. Délais trop courts pour une organisation 2025, à voir en 2026.

Théâtre Ecole : le théâtre de Mâcon se déplace dans les écoles. Il vient pour les maternelles, les élémentaires de notre secteur préfèrent se rendre au théâtre de Mâcon,

Vœux : dimanche 5 janvier à 11 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Fabrice LAROCLETTE

Adjoint au Maire



Prochain Conseil : jeudi 6 février 2025 – 19h